

## **CONSEIL MUNICIPAL du 2 OCTOBRE 2018**

L'an 2018, le 02 octobre à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

**Présents** : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoint, Bertrand DABO, conseiller délégué, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Fabrice ETIE, Aurélie ROUSSEAU, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

**Absents** : Christophe LEBRETON (Pouvoir à Jérôme SQUELARD).

**Secrétaire de séance** : Isabelle Hardy

### **Présentation du SIVOM du secteur de Riailé**

Madame Chantal Vindard, présidente du SIVOM et André Raitière ont présenté tous les services du SIVOM :

- Le Relais d'assistantes maternelles
- La maison de services au public
- Les services d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs, fonctionnant à plein régime sur Teillé
- L'animation jeunesse pour les adolescents
- La coordination enfance jeunesse (CEJ)
- Le soutien à l'APEED (Association petite enfance Erdre et Donneau) qui gère la halte-garderie et le multi accueil de Joué sur Erdre avec 12 salariés
- Le Service Général
- Une particularité : le SIVOM est propriétaire de la Gendarmerie.
- Budget annuel du SIVOM : 1 millions d'euros

### **APPROBATION des COMPTES-RENDUS DU 27 JUILLET 2018**

Lydia BEATRIX fait une remarque au sujet du point abordé par Bertrand DABO relatif à la sortie créée sur la route départementale rue du Haut Bourg : aucune demande n'a été faite auprès du département. Réponse : s'agissant du bourg, l'autorisation requise est celle de la commune et non du département.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Réf : 2018-49 : Présentation du rapport du prix et de la qualité de l'eau 2017**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Joseph TESTARD apporte des précisions au rapport en tant que représentant titulaire au syndicat d'eau (chiffres des abonnés, montants des impayés, etc..).

L'assemblée approuve, à l'unanimité le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2017.

*Reçu en Préfecture le 05/10/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018\_049-DE*

### **Réf : 2018-50 : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT, D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT LIÉS À LA SALLE DE SPORTS CHARLES-HENRI DE COSSÉ BRISSAC**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de St Mars la Jaille a soumis un projet de convention pour la prise en charge des frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement liés à la salle de sports Charles Henri de Cossé Brissac pour l'année 2017.

Deux clés de répartition pour la prise en charge des frais par les communes sont établies de la manière suivante :

1-Frais de fonctionnement de la salle de sports : les charges concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour la salle de sports seront réparties entre les communes en fonction du nombre d'élèves de chacune d'entre elles à la rentrée de septembre 2015 et selon la clé de répartition suivante :

- 82.05 % en fonction du nombre d'élèves au collège
- 13.85 % à la charge de la commune de SAINT-MARS-LA-JAILE (utilisation de la salle par l'animation sportive départementale, le Multisports Adultes et le SMS Badminton)
- 4.10 % à la charge de la commune de RIAILLÉ (utilisation de la salle par l'ASCED Handball)

Cette clé de répartition a été définie au vu du planning 2016/2017 et sera revue chaque année en fonction du planning d'utilisation de la salle.

2-Subventions versées au collège et à son association sportive : le montant des subventions sera réparti entre les communes en fonction du nombre d'élèves à la rentrée 2016.

Nathalie GENEIX précise qu'elle n'a pas reçu de convocation cette année pour la présentation de ces chiffres. Explication : création de la commune nouvelle, les convocations ont été envoyées une semaine avant la réunion

Anne GUILLET s'interroge sur les répartitions : réponse = elles sont faites en fonctions du temps d'utilisation.

Joseph TESTARD précise que Saint Mars la Jaille perçoit une dotation de centralité pour le collège. Il faudrait les interroger à ce sujet.

Anne GUILLET demande à avoir des précisions sur les temps d'utilisations de la salle.

Le conseil municipal, à 15 voix pour et 3 abstentions, autorise le maire à signer ladite convention.

*Reçu en Préfecture le 05/10/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018\_050-DE*

## **Réf : 2018-51 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : ADHESION AU CONTRAT DE PREVOYANCE**

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat (environ 210).

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence cinq propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 23 mai 2018.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 04 juillet dernier, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
<b>total</b>	<b>1.38%</b>		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

- le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2019 au 31/12/2024
- le contrat est à adhésions facultatives
- les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : soit traitement brut indiciaire + NBI soit traitement brut indiciaire+NBI+RIFSEEP
- pas de questionnaire médical pour : adhésion dans les 6 mois à compter de la date d'effet du contrat ou de recrutement
- questionnaire médical : si adhésion après les 6 mois de la date effective du contrat ou de recrutement

Après délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de faire adhérer la commune de Teillé à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM
- disent que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI + RIFSEEP
- autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est précisé que pour compenser la hausse de la cotisation pour les agents, la commune a sollicité le comité technique du CDG44 pour augmenter la part communale de 12.74€ brut à 13.40€. Dès l'avis du CT reçu, le maire soumettra cette décision aux membres du conseil.

*Reçu en Préfecture le 05/10/2018*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018\_0051-DE*

### **Réf : 2018-52 : Admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 24 septembre 2018, il est demandé l'Admission en non-valeurs de titres de recettes de 2014 et 2015 pour un montant de 1 605,86 euros (loyer salle polyvalente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeurs pour les titres de recettes « Loyer salle polyvalente » pour motif : PV Carence.  
Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 605,86 euros.  
Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.  
Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision.

*Reçu en Préfecture le 05/10/2018*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018\_052-DE*

### **Réf : 2018-53 : Aménagement du bourg : achat des devants de maison rue du haut bourg**

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, certains riverains de la rue du Haut Bourg ont été sollicités pour l'achat des devants de leurs habitations afin de faciliter l'aménagement de la place.

Le bornage a délimité 122 m<sup>2</sup> de terrain réparti entre 5 propriétaires, ainsi que la parcelle AB 577 d'une surface de 15.7m<sup>2</sup> (surface à confirmer).

Le Maire propose un prix d'achat à 1.50€/m<sup>2</sup>, tarif annoncé aux riverains.  
Anne GUILLET demande pourquoi ce tarif a été choisi puisqu'il s'agit d'une zone constructible.  
Réponse : les propriétaires sont avertis et favorables à ce tarif, les constructions à ces emplacements semblent difficiles à envisager. De plus, dès l'achat fait, l'entretien reviendra à la mairie.  
L'aménagement de la place valorisera les habitations.

Après délibéré, et à 16 voix pour, et 2 abstentions, les membres du conseil municipal :  
-décident d'acheter les devants de maisons au prix de 1.50€ le m<sup>2</sup>,  
-acceptent que les frais de bornage et d'actes soient pris en charge par la commune,  
-autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Reçu en Préfecture le 05/10/2018*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018\_053-DE*

### **Réf : 2018-54 : Achat de terrain pour réserve foncière**

Dans le cadre du projet de construction d'une salle de sport et après échange avec l'association de gestion de la résidence de la Sainte Famille propriétaire du terrain concerné, le maire propose d'acquérir la parcelle ZW297 d'une surface totale de 5 602m<sup>2</sup> au prix de 15€ du m<sup>2</sup>. Le montant de l'achat s'élève à 84 030€, frais de notaire en sus.

Fabrice ETIE demande quelle sera l'évolution future de la parcelle.

Réponse : la Salle de sports n'occupera qu'une partie de cette parcelle (environ 2 000m<sup>2</sup>), il s'agit d'une réserve foncière pour d'autres projets. La surface sera ventilée en fonction des projets futurs.

Pour l'instant, il n'y aura pas de sortie sur la rue de la Clavellerie, ce sera à programmer plus tard sur une partie du terrain de la maison de retraite ou du foyer.

Pour l'instant, l'accès se fera par l'existant.

Après délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- décident d'acheter la parcelle cadastrée ZW297 au prix de 15€ le m<sup>2</sup>,
- acceptent que tous les frais (bornage si besoin et frais d'actes) soient pris en charge par la commune,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Reçu en Préfecture le 05/10/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018\_054-DE*

### **Réf : 2018-55 : Vente de terrain au Bois Bautier**

Monsieur et Madame Gilles DABOUIS, domiciliés au n°111-Bois Bautier, ont demandé à acheter un terrain communal jouxtant leur propriété et celle de Monsieur Hervé DABOUIS, représentant environ 227 m<sup>2</sup>.

Le bornage définira la surface précise, le maire propose le tarif suivant, frais de bornage et d'acte à la charge des acquéreurs:

Surface 227 m<sup>2</sup> x 7.50€ = 1 702.50€ « sous réserve du bornage ».

Monsieur Denier, propriétaire des parcelles voisines, sera informé de cette vente.

Après délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de vendre le terrain concerné au prix de 7.50€ le m<sup>2</sup>,
- décident que les frais de bornage qui définira la surface exacte et les frais d'actes soient pris en charge par les acquéreurs,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Reçu en Préfecture le 05/10/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018\_055-DE*

### **Création de lotissements**

Le Maire présente les différentes possibilités de vente de terrains communaux constructibles :

→ Belvédère : possibilité de créer un lotissement.

Remarque : informer les riverains de la Roche au val afin de savoir s'ils souhaitent céder une partie de leur terrain

→ La Chesnaie : quatre lots possibles.

→ Les Rochettes : deux lots possibles.

L'ensemble du conseil est favorable à ces projets. Le Maire lance donc l'étude pour connaître les coûts de ces réalisations.

## ► INFORMATIONS

\*Bourg : rappel de la réunion d'informations au public le 4 octobre à 19h + 10 628€ accordés au titre des amendes de Police.

\*Skate Parc : l'enrobé devrait être terminé pour le 4 octobre et la mise en place des modules le 15 octobre prochain. Ce projet devrait bénéficier des fonds leader avec un coût HT final estimé à 4 818€.

\*Café Restaurant : projet de rénovation de la façade, estimation des coûts = 29 700€ HT pour la façade et la terrasse, + 4 500€ de carrelage + pourcentage architecte. Les élus demandent si l'architecte peut faire un comparatif avec des ouvertures plus larges en façade. Concernant le logement à l'étage, le maire précise que celui-ci ne pourrait-être destiné qu'au gérant du commerce. Une demande de chiffrage pour sa rénovation, va être adressée à l'architecte.

\*L'achat de la nouvelle Tondeuse, prévu au budget 2018, va se concrétiser prochainement, la tondeuse actuelle montrant des signes de faiblesse.

\*Chemins pédestres : 5 000€ accordés par le Département pour la valorisation touristique soit un solde de 39500€ dont 50% pris en charge par la COMPA soit un coût final pour la commune de 19500€.

\*Proxi : une inauguration pourrait avoir lieu un samedi fin novembre / début décembre. Christelle Notebaert nous confirme prochainement une date. La Commune offrira le vin d'honneur et invitera les financeurs, les artisans, les agents communaux qui ont participé à la rénovation.

\*Salle de sport : lors de la prochaine commission, il sera soumis l'idée de construire une salle un peu plus large afin d'accueillir dans de meilleures conditions des spectateurs (= place pour des gradins).

\*Remerciements de l'ASCED Athlétisme pour l'installation des bornes métriques au plan d'eau.

\*Rapport annuel 2017 de la COMPA disponible en mairie pour les conseillers municipaux.

## ► Calendrier

Date	Horaire	Réunion
mardi 2 octobre 2018	20h00	Conseil municipal (horaire avancé car présentation du SIVOM à 20h00)
jeudi 4 octobre 2018	17h00	Commission Bourg (choix des couleurs...)
jeudi 4 octobre 2018	19h00	Réunion publique aménagement du bourg – Théâtre
mercredi 17 octobre 2018	19h00	Commission Salle de sports
lundi 5 novembre 2018	19h00	Maire et Adjoint
samedi 10 novembre 2018	10h45	Cérémonie du 11 novembre – Rassemblement à l'église
mardi 13 novembre 2018	20h30	Conseil municipal
jeudi 15 novembre 2018	18h30	Commission Bourg (choix des végétaux, espaces verts...)
lundi 10 décembre 2018	19h00	Maire et Adjoint
mardi 18 décembre 2018	20h30	Conseil municipal
dimanche 13 janvier 2019	11h00	Vœux du Maire

## ► Compte-rendu des commissions

### Culture – Arnaud Pageaud

Guinguette de l'Erdre et 70 ans et plus : retours positifs, remerciements aux élus présents, au conseil communal des jeunes, aux associations participantes, aux services techniques pour leurs implications. Le bilan sera présenté lors d'une prochaine séance. Le coût pour la commune est estimé à 3 100€.

Ecole de Musique : Bertrand Dabo relate les difficultés des écoles de musique en gestion associative à vivre et perdurer : manque de bénévoles, plusieurs réflexions sont en cours.

Compagnie de Danse en résidence à Teillé : travail avec les scolaires avec la chorégraphe.

Programmation des commémorations du 11 novembre : une semaine d'animation avec plusieurs partenaires ( ARMAT, Artistes de demain, Arbre à fil, 3PPP, bibliothèque, chants d'adultes, écoles.). Un ciné débat autour d'un court métra « LA DER DES DER » de Patrice GUILLAIN aura peut-être lieu le 6 novembre.

### **Communication – Catherine Rouil**

Préparation des commémorations du 11 novembre : flyer, affiche pour la fin de la semaine prochaine. L'invitation sera commune aux 3 mairies suivantes : Riaillé, Trans sur Erdre et Teillé. Le détail des animations sera indiqué dans toute la communication. Une fanfare sera présente. Echange de drapeaux, remise de médailles sont au programme. Le vin d'honneur sera servi à la salle d'activités, lieu où l'ARMAT fera son exposition.

Teillé Panorama : les articles des associations devront être adressés pour le 6 novembre, la réunion agenda est fixée au 16 novembre.

Information : un nouveau prestataire (Lise ROUSSEAU de Bonnoeuvre) a été choisi pour la maintenance du site internet.

### **Voirie – Joseph Testard**

Les fossés ont été curés sur 12 km. Les enduits d'usure sont terminés (Villette, linières, Guignardièrre,...), les parkings du plan d'eau seront prochainement faits.

Les services techniques ont entretenu le plan d'eau pour sécuriser les abords et le sentier piéton en coupant notamment les branches gênantes. Les allées ont été sablées.

### **Enfance jeunesse – Jérôme Squelard**

Pas de compte-rendu cette fois-ci. La rentrée s'est bien déroulée.

#### **► Questions diverses**

Multisons à Teillé le 12-13 et 14 octobre 2018 : artistes amateurs avec 9 scènes, réunion en préfecture ce jour avec le Maire de Riaillé, la gendarmerie et les pompiers. Chacun est réticent pour cet évènement. Les proches voisins doivent être informés en amont par l'organisateur

Jérôme Squelard : l'éclairage du chemin des romains à faire rapidement.

Plan d'eau : le bateau présent samedi 29/09 était présent dans le cadre d'une animation de la commune de Mésanger pour les enfants.

Fin de la séance : 23h00

GUIHARD André

LEBRETON Christophe  
*Pouvoir à J. Squelard*

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle

PAGEAUD Arnaud

ETIÉ Fabrice

OUIRY Michel